



Rapports annuels

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, **Mères avec pouvoir** a l'obligation de tenir une assemblée annuelle à la fin de chaque année financière, où l'on présente les états financiers, le budget pour l'année suivante ainsi que le rapport annuel.

Consultez les rapports annuels de Mères avec pouvoir ci-bas:

- [Rapport annuel 2026](#) 
- [Rapport annuel 2025](#) 
- [Rapport annuel 2024](#) 
- [Rapport annuel 2023](#) 
- [Rapport annuel 2022](#) 
- [Rapport annuel 2021](#) 
- [Rapport annuel 2020](#) 
- [Rapport annuel 2019](#) 

Consultez les rapports annuels de la Fondation Mères avec pouvoir ci-dessous:

- [Rapport annuel 2025](#) 
- [Rapport annuel 2024](#) 
- [Rapport annuel 2023](#) 